

Quelques nouvelles communales en ce début de printemps !
Le budget primitif a été voté. Il est présenté au verso. L'essentiel de nos ressources sera affecté au projet SP/chaufferie.

Christine Nevers, secrétaire de mairie, fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juillet. En prévision de ce départ, la compétence secrétariat a été transférée au SIVOM. Celui-ci mettra à disposition deux personnels (comptabilité ; secrétariat et urbanisme) pour prendre le relais. Les temps d'ouverture au public ne seront pas modifiés.

Le renouvellement de la conduite d'eau potable -du passage à niveau aux maisons de Loncevy- est achevé. Le revêtement de la rue de la Coop sera prochainement réalisé. Ces travaux sont financés par Grand Besançon Métropole.

Le hameau de la Piroulette va (enfin !) être raccordé à la fibre. Ces travaux se font sous maîtrise d'ouvrage du Département. Une réunion d'information aura lieu à Velesmes. La date sera communiquée par courrier. À la Piroulette toujours, le lavoir a été restauré cet hiver par les agents du SIVOM.

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS : RAPPEL

À compter de juillet 2022, la publicité des arrêtés non-nominatifs et des procès-verbaux des conseils municipaux sont dématérialisés et publiés sur le site de la commune. Un compte-rendu sommaire est affiché à la mairie. Les procès-verbaux sont consultables sur demande à la mairie.

Commémoration du 8 mai

La cérémonie se tiendra à 11 heures devant le monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur.

Taille des haies

Les propriétaires de haies plantées en limite de domaine public sont priés de veiller à ce qu'elles ne gênent pas la circulation des véhicules et **plus particulièrement celle des piétons**.

Secrétariat de mairie :

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h

• Jeudi : 14 h - 17 h

PERMANENCE URBANISME

Le JEUDI UNIQUEMENT 14h30 - 17 h30

CONTACTS MAIRIE

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 ou sur RDV

Samedi matin sur RDV.

Décorations de Noël

Fort de du succès rencontré par ses installations de Noël dernier, la commission prépare une scène « Grand Nord » pour les fêtes de fin d'année.

Pour la confection d'un igloo, elle aura besoin d'un grand nombre de bouteilles de lait plastiques (vides, sans étiquette, cylindriques et avec bouchons). Merci à vous de les déposer à la salle du périscolaire aux heures d'ouverture de l'accueil Francas.

La scène de l'an dernier sera déplacée vers le lotissement de la Cry. L'objectif de la commission est de décorer chaque entrée de village, sans oublier le hameau de la Piroulette, dans les années à venir.

La prochaine réunion se déroulera **le 7 juin à 20h30 à la mairie**.

Vous y serez les bienvenus !

ASSOCIATION
LATORPÉSIEENNE

Nettoyage de printemps à Torpes



Samedi 29 avril

RDV devant la mairie vers 9h30



Prévoir si possible gants, seau et chasuble fluo sécurisé.
Les sacs poubelles seront fournis, des gants et chasubles seront à disposition.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la collecte.

Des déchets de toutes sortes souillent les abords de nos routes.
Préservez notre environnement en agissant rapidement.
latorpesienne@gmail.com

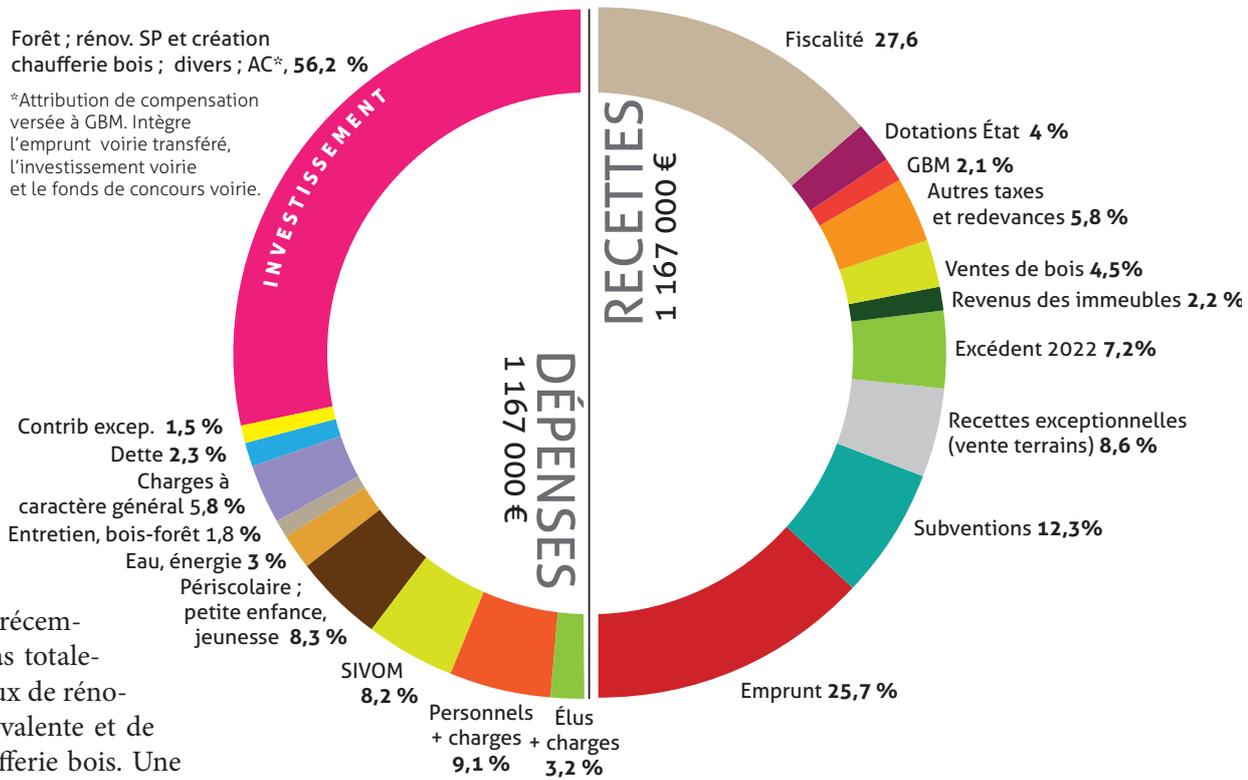
INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2023

Sont concernés les enfants qui auront trois ans à la rentrée ou en provenance d'une autre école. Déposer en mairie (ou par courriel) jusqu'au 20 mai les photocopies du livret de famille, du carnet de vaccinations, d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'école où est scolarisé l'enfant. Après avoir reçu le certificat de scolarité délivré par la mairie, prendre RDV avec la directrice de l'école.

Soutien scolaire

Un nouvel habitant, ingénieur de formation, propose de donner bénévolement des cours de soutien en mathématiques, physique-chimie, technologie, niveau collège et lycée.

Pour les parents intéressés, contacter la mairie (mairietorpes@torpes.fr) qui se fera le relais.



Le budget qui a été récemment voté n'intègre pas totalement le coût des travaux de rénovation de la salle polyvalente et de la création d'une chaufferie bois. Une provision de 560 000 €, constituée par un emprunt contracté en 2022 avant que les taux d'intérêts ne remontent, de la vente de terrains, des subventions notifiées et de l'excédent de l'exercice 2022, y a été inscrite. Il est appelé à être modifié dès que nous aurons connaissance des résultats du second appel d'offre aux entreprises (le 1^{er} était infructueux pour 6 lots sur 9).

Il n'est pas certain que les nouvelles offres soient plus favorables que les précédentes. Le montant des travaux se situera vraisemblablement aux alentours

d'un million d'euros hors taxes. Les subventions attendues (CAF, Département, Région, État, SYDED et GBM) devraient avoisiner 70 % du montant HT.

Nous reviendrons en détail sur le financement de cette opération quand ces subventions nous seront notifiées et les marchés de travaux signés.

Autres investissements dans les bâtiments scolaire/écoles : poursuite de la mise en place de films anti-chaleur, remplacement d'huissières, remplacement du four/cuisinière, acquisition de deux nettoyeurs vapeur.

Les recettes liées aux ventes de bois sont évaluées en y intégrant les coupes des pins sylvestres dans le bois de la Piroulette. Ces coupes auront lieu si les conditions météorologiques sont favorables et/ou si une place à bois est créée pour stocker et permettre le retournement des grumiers. Les crédits nécessaires sont inscrits en investissement.

Le visuel ci-dessus présente le budget 2023 sous une forme simplifiée.

Le petit coin nature

LES HIRONDELLES

De retour d'Afrique, les hirondelles reviennent chaque printemps pour se reproduire, après un long voyage de 10 000 kms, la plupart du temps sur le lieu où elles nichaient l'année précédente.

Quatre espèces d'hirondelles sont présentes en Franche Comté :

- l'hirondelle rustique ou de cheminée
- l'hirondelle de fenêtre

Ces deux espèces sont les plus faciles à observer, car elles bâtissent leur nid près des habitations, granges, remises, garages, étables, avancées de toit ou embrasures de fenêtre.

- l'hirondelle de rocher qui installe son nid sous un surplomb rocheux, observable essentiellement aux abords des falaises.

- l'hirondelle de rivage qui colonise les talus sablonneux des étangs et rivières.

Les hirondelles sont des espèces protégées, mais leurs effectifs sont en constante régression, de près de 30% en France. Comme tous les oiseaux insectivores, elles sont victimes, principalement, de la raréfaction ou de l'empoisonnement de leur nourriture par les insecticides-pesticides utilisés par l'agriculture intensive.

À noter que la destruction intentionnelle des nids (occupés ou pas) constitue un délit réprimé par l'article L 415-3 du Code de l'environnement. Il est passible d'un an de prison et de 15 000 € d'amende. Bien souvent le problème de voisinage peut se résoudre par la pose d'un plateau sous le nid et dans les cas

de ravalement de façade par l'installation de nids artificiels.

Sans mesures de politiques fortes en faveur de la protection de l'environnement, il est à craindre que dans quelques années les arabesques et les gazouillis de nos hirondelles, si abondantes autrefois, deviennent très très rares.

Philippe Bernardin

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.